

Les prestations du risque pauvreté-exclusion sociale, dont l'État est le principal financeur, s'élevaient à 34,7 milliards d'euros en 2021, soit 4,1 % du total des prestations sociales. Malgré l'extinction des aides exceptionnelles et la reprise économique qui infléchissent à la baisse le RSA et la prime d'activité, ce risque est de nouveau en hausse en 2021 (+6,7 % après +13,2 % en 2020). L'indemnité inflation décidée par le gouvernement en fin d'année est le principal contributeur, en 2021, à la hausse des prestations du risque pauvreté-exclusion sociale.

L'indemnité inflation porte la hausse des prestations du risque pauvreté et exclusion sociale

En 2020, les prestations du risque pauvreté-exclusion sociale augmentent fortement (+13,2 %) en raison de la mise en œuvre de mesures destinées à lutter contre les effets de la crise économique induite par l'épidémie de Covid-19. Une **aide exceptionnelle de solidarité** est ainsi versée, en 2020, pour aider les familles les plus modestes (bénéficiaires de certains minima sociaux et travailleurs de moins de 25 ans touchant l'aide personnalisée au logement [APL] en particulier). Cette aide, dont le montant global atteint 2 milliards d'euros (*tableau 1*), est versée en mai-juin 2020, puis en novembre 2020.

En 2021, les prestations augmentent de nouveau mais à un rythme moindre (+6,7 %). La non-reconduction de l'aide exceptionnelle de solidarité est en effet compensée par l'introduction de l'**indemnité inflation** fin 2021. Cette prestation, estimée à 3,8 milliards d'euros¹, est mise en place pour répondre à une hausse importante des prix (en particulier celui des carburants) observée sur les derniers mois de l'année 2021 (fiche Contexte de l'année 2021). Elle consiste en une aide exceptionnelle et individuelle d'un montant de 100 euros à destination de bénéficiaires ayant un revenu mensuel inférieur à 2 000 euros nets. Cette indemnité concerne donc un public plus nombreux (la cible étant estimée à 38 millions de bénéficiaires) [fiche 2] que celui touché par l'aide exceptionnelle de

solidarité (4,4 millions de foyers concernés en 2020). Cette prestation est le principal contributeur à la hausse des prestations du risque pauvreté-exclusion sociale en 2021 (*graphique 1*).

En 2021, le **revenu de solidarité active** (RSA), représentant près de 35 % des prestations du risque, connaît une légère baisse (-0,5 %) après la forte hausse intervenue en 2020 (+6,4 %). La reprise d'activité en 2021 conduit à une baisse du nombre de bénéficiaires (-2,3 % en moyenne annuelle) [*tableau 2*]. Par ailleurs, la faible revalorisation du RSA en 2021 (+0,1 % après +0,9 %) limite également son évolution.

La **prime d'activité** est quasi stable en 2021, elle a un niveau très légèrement inférieur à celui de 2020. La reprise de l'activité économique, ainsi que la hausse des salaires moyens expliquent la stagnation du nombre de bénéficiaires en 2021. La faible revalorisation de cette prime (+0,1 % en 2021, après +0,2 %) contribue également à cette quasi-stabilité.

Le **chèque énergie** est, quant à lui, en forte augmentation du fait du versement d'un chèque énergie exceptionnel de 100 euros, en décembre 2021, aux ménages déjà bénéficiaires de cette prestation.

Les autres prestations publiques sont en baisse, avec notamment un déclin des aides exceptionnelles versées par l'Agirc-Arrco pour soutenir les salariés pendant la crise sanitaire.

Enfin, bien qu'elles ralentissent, les **prestations des institutions sans but lucratif au service des**

¹ Ce chiffre est susceptible d'être révisé dans les mois à venir. Bien que l'indemnité inflation ait effectivement été versée entre décembre 2021 et février 2022, l'ensemble du coût de cette prestation

a été rattaché en comptabilité nationale à l'exercice 2021.

ménages (ISBLSM) continuent d'augmenter à un rythme élevé en 2021 (+6,2 % après +10,7 % en 2020). Les ISBLSM continuent d'être mobilisées à la suite de la crise sanitaire : les prestations liées à l'hébergement sont en forte progression du fait d'une hausse importante du nombre de places d'hébergement et d'une augmentation du coût unitaire de ces places.

Durant ces années de crise, l'État reste le premier financeur des prestations du risque pauvreté-exclusion sociale

Comme en 2020, l'État reste, en 2021, le principal financeur des prestations du risque pauvreté-exclusion sociale, avec une prise en charge de 16,8 milliards (en hausse de 14,5 % par rapport à 2020). Après la forte progression de la

prime d'activité en 2019 à la suite de la revalorisation de son bonus individualisé, les montants ont augmenté fortement depuis deux ans, sous l'effet de l'aide exceptionnelle de solidarité en 2020, puis de la nouvelle indemnité inflation et du surcroît de chèques énergie en 2021. Les départements qui financent le RSA, principale prestation du risque pauvreté-exclusion sociale, constituent le deuxième financeur de ce risque. Cependant, après la forte croissance du nombre de bénéficiaires et aux coûts afférents auxquels ils peinaient à faire face, certains départements ultramarins (La Guyane et Mayotte depuis 2019, La Réunion depuis 2020) voient désormais leurs dépenses de RSA financées intégralement par l'État (recentralisation de la prestation). ■

Tableau 1 Les prestations du risque pauvreté-exclusion sociale entre 2019 et 2021

Niveaux en millions d'euros, évolutions et structure en %

		Niveaux			Évolutions		Structure
		2019	2020	2021	20/19	21/20	2021
Public	Prestations versées par les administrations publiques	25 134	28 532	30 450	13,5	6,7	87,9
	RSA	11 440	12 176	12 110	6,4	-0,5	34,9
	<i>RSA versé par les départements</i>	11 259	11 314	11 265	0,5	-0,4	32,5
	<i>RSA recentralisé et RSA jeunes</i>	181	863	844	-	-2,1	2,4
	Prime d'activité	9 431	9 916	9 863	5,1	-0,5	28,5
	Indemnité inflation	-	-	3 800	-	-	11,0
	Aide exceptionnelle de solidarité	-	2 018	-	-	-	-
	Prestations des CCAS et CIAS	2 143	2 222	2 198	3,7	-1,1	6,3
	Chèque énergie	695	670	1 101	-3,6	64,5	3,2
	Autres prestations ¹	1 426	1 531	1 379	7,4	-9,9	4,0
Privé	Prestations versées par les ISBLSM	3 577	3 958	4 202	10,7	6,2	12,1
	Prestations des ISBLSM liées à l'hébergement	2 521	2 778	2 990	10,2	7,6	8,6
	Action sociale des ISBLSM	689	777	805	12,8	3,6	2,3
	Autres prestations ²	367	403	407	9,8	1,0	1,2
Total du risque pauvreté-exclusion sociale		28 711	32 490	34 653	13,2	6,7	100,0

CCAS : caisse centrale d'activités sociales ; CIAS : centre intercommunal d'action sociale.

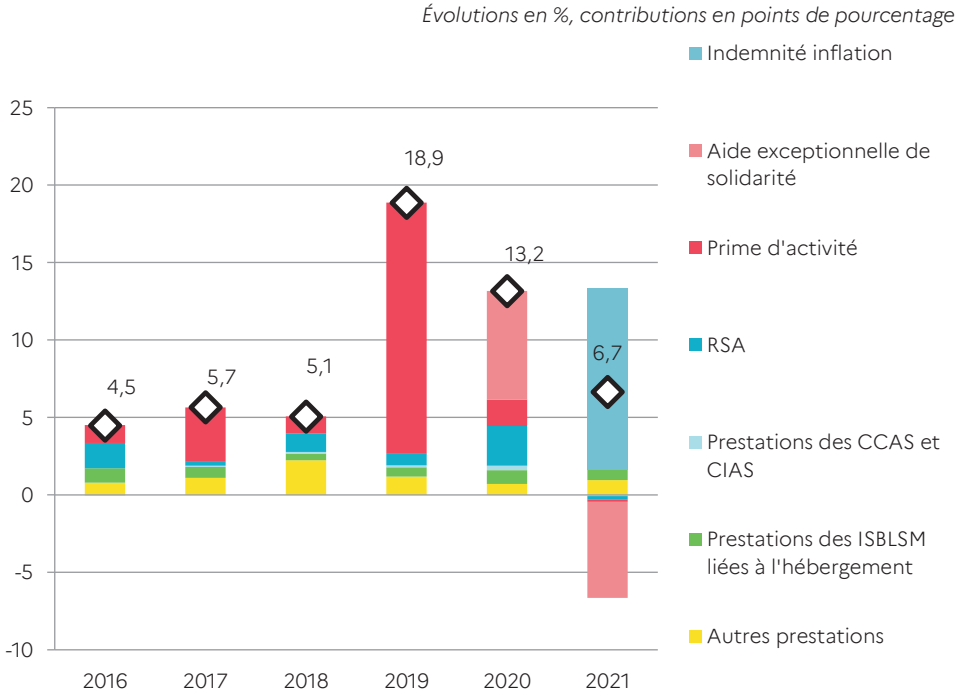
1. Allocations des demandeurs d'asile, primes de Noël, aides versées par l'Agirc-Arrco en 2021, etc.

2. Prestations en espèces des associations caritatives et humanitaires.

Lecture > En 2021, les prestations du risque pauvreté-exclusion sociale augmentent de 6,7 % pour atteindre 34,7 milliards d'euros. Les prestations versées par les administrations publiques représentent 30,5 milliards d'euros soit 87,9 % du total.

Source > DREES, CPS.

Graphique 1 Évolution globale du risque pauvreté-exclusion sociale et contributions de ses composantes



Lecture > En 2021, les dépenses du risque pauvreté-exclusion sociale augmentent de 6,7 %. L'indemnité inflation contribue à hauteur de 11,7 points à cette hausse.

Source > DREES, CPS.

Tableau 2 Nombre de bénéficiaires des principales prestations du risque pauvreté-exclusion sociale

Effectifs en milliers et en moyenne annuelle, évolutions en %

	Effectifs			Évolutions	
	2019	2020	2021	19/20	20/21
Foyers bénéficiaires du RSA	1 904	2 012	1 966	5,7	-2,3
Foyers bénéficiaires de la prime d'activité	4 294	4 489	4 518	4,5	0,6

Champ > France, tous régimes.

Source > DREES, CNAF et MSA.

Pour en savoir plus

- > **Cabannes P.-Y., Chevalier, M. (dir.)** (2022, septembre). *Minima sociaux et prestations sociales – Édition 2022*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-Social.
- > **CNAF** (2022, juillet). La prime d'activité fin mars 2022. CNAF, *Prime d'activité conjoncture*, 24.
- > **CNAF** (2022, janvier). Le revenu de solidarité active fin septembre 2021. CNAF, *RSA conjoncture* 36.